

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

D É C I S I O N D U P R É S I D E N T

Service : Assainissement, Eau, GEMAPI, déchets

N° 2022/279

Travaux de fouille pour extension du réseau en pe 63 - Rue de la Tranchée de Docelles à Epinal

Monsieur le Président,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil
Communautaire au Président,
Vu le devis de la société Suez n° 212202982, concernant des travaux de fouille pour
l'extension du réseau en pe 63 - rue de la tranchée de Docelles à Epinal.

D É C I D E

Article 1 : De valider le devis de la Société Suez n°212202982 concernant des
travaux de fouille pour l'extension du réseau en pe 63 - rue de la tranchée de
Docelles à Epinal d'un montant de 8.621,92 € HT.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Vice-Président chargé de l'eau et de
l'assainissement à la Communauté d'Agglomération d'Epinal à signer le devis
correspondant.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de
la présente décision.

Epinal, le 1^{er} juillet 2022
Le Président,



Michel HEINRICH